

Réunion du 18 février 2021

Etaient présents :

MM. VIROL JP, CHANTEGREIL F, ROIG P, BOUILLERE S, LURGO V, DELPEY F

Mmes : GASSER E, CHANTEGREIL E, FAUVEAUX S, CLUZEAU M

-Absent excusé ayant donné pouvoir :

-Absent excusé : Mme TEYSSIER P.

Nombre de conseillers : 11

Présents: 10

Votants : Unanimité

M.(me) FAUVEAUX S a été élu(e) secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance qui se tient à la salle des fêtes en raison de la distanciation imposée par les règles sanitaires en vigueur, en donnant lecture au Conseil du procès-verbal de la réunion du 02 décembre 2020. Celui-ci n'amène aucun commentaire.

Il présente à l'assemblée M. PINSON, Président de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) invité à participer au présent conseil pour présenter le projet de lotissement au lieudit « Moncouche » à St Paul de Serre.

Ordre du jour :

Projet de lotissement.

La commune doit passer une convention avec la SPLA pour l'étude du projet de lotissement. Elle doit être actionnaire (participation : 1 000 €). La commune n'a pas à préfinancer l'opération d'aménagement.

Deux solutions :

- Soit faire le lotissement avec les lots 1, 3 et 4
- Ou voir avec la SCI de Serre si on peut « rogner » son lot (lot n° 2 sur esquisse 2).

(lot n° 3 = préemption – lot 2 : SCI de Serre souhaite le garder)

Cette zone argileuse implique une étude géotechnique obligatoire pour savoir le type de fondation des maisons (devis de 1 600 € de l'entreprise Dag+)

Coût des travaux :

- Pour 3 lots : 46 750 € de terrains (8,25 € le m²) – surface totale : 5 667 m² dont 5 310 m² sont constructibles (8,85 € le m²). Auxquels il faut ajouter les frais de Notaire : 265 €, les frais d'acte et la TVA : 1 000 €, le géomètre : 3 500 € etc.....voir tableau. Au total : 110 000 €
- Si vente des terrains à 17 € le m² : total des recettes : 83 000 €
- Si vente du lot 30 000 €, quelque soit le lot : recette : 82 000 €
- Si on applique des tarifs modulés globaux par terrain : recette : 82 000 €

M. PINSON propose de vendre les lots 1 et 4 : 29 000 € - le lot 3 : 31 000 €, ce qui impliquerait un déficit pour la commune de 30 000 € à diminuer de la participation de la SCI de Serre à hauteur de 15 000 €.

- Pour 4 lots :

Plan A : + 12 548 € le lot n° 2 ; 59 000 € de terrains. Les autres dépenses étant les mêmes que pour 3 lots.

Le déficit pour la commune serait de 23 500 €

Plan B : Achat de la totalité des terrains : 53 000 €. Les autres dépenses sont les mêmes.

Le déficit pour la commune serait de 17 600 €.

Devis pour pose de galets de décoration autour de la Mairie et de l'église.

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis établi par la SAS LYLO DECO dont le montant s'élève à 1 610,09 € HT, 1 932,10 € TTC.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- De donner son accord au présent devis, à l'unanimité,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2021,
- Donne pouvoirs à M. le Maire pour signer tous actes y afférent.

Renouvellement convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux.

Vu le Code Général des Collectivités, et notamment son article L5211-4-2, relatif à la mise en place d'un service commun ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L423-1 et R423-15b, prévoyant par dérogation à l'article ci-dessus du Code Général des Collectivités Territoriales, que pour l'instruction des dossiers d'autorisation d'urbanisme, le Maire peut déléguer sa signature aux agents chargés de l'instruction des demandes ;

Considérant qu'afin de rendre un meilleur service aux administrés, il est nécessaire de faciliter le fonctionnement du service intercommunal d'instruction,

Considérant les nouvelles modalités adoptées par le Conseil Communautaire du Grand Périgueux, le 17 décembre 2020, y compris tarifaires,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- de renouveler son adhésion aux services du Grand Périgueux pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols,
- De définir les modalités de travail en commun par convention,
- Donne pouvoirs à M. le Maire pour signer la nouvelle convention et tous actes y afférent.

Projet de Pacte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux.

Monsieur le Maire présente au Conseil le Projet de Pacte de Gouvernance et d'association des citoyens à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques publiques du Grand Périgueux, adopté en conseil communautaire du 17 décembre 2020 et devant être soumis à l'avis des conseils municipaux avant son approbation définitive.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le projet de Pacte de Gouvernance et d'association des citoyens à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques publiques du Grand Périgueux,
- D'approuver la création des 8 commissions organiques telles que définies par le Grand Périgueux,
- Donne pouvoirs à M. le Maire pour signer tous actes y afférent.

Questions diverses

- Multiple rural : les appels d'offre sont partis : la date limite de réponse est le 19 mars 2021. Les travaux sont programmés pour démarrer la semaine 12. La réception des travaux devrait avoir lieu au plus tard la dernière semaine de juillet.

La séance est levée à 20 h 30..